

COMMISSION NATIONALE POUR LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES

I. Naissance d'un projet

En dépit de sa longue histoire, au coeur de l'Europe, et de sa participation en tant qu'Etat fédéral depuis 1848, à la politique internationale, la Suisse ne dispose d'aucune publication scientifique des actes de sa propre politique étrangère, ni des appréciations et des informations émanant de ses représentants qualifiés qui assistent en acteurs et en témoins aux grands événements. Lacune qui est d'autant plus ressentie sur le plan scientifique que pratiquement tous les Etats européens et un bon nombre d'Etats non européens ont publié ou sont en train de publier des collections de leurs "papiers d'Etat".

Depuis des années, les professeurs intéressés à l'étude de notre politique étrangère avaient relevé la lacune. Les Archives Fédérales, conscientes de la richesse de la documentation de caractère politique et diplomatique, songeaient depuis longtemps déjà à une publication. Mais à elles seules, la tâche était impossible. Les recherches de nombreux chercheurs suisses et étrangers contribuèrent à explorer les possibilités. De récentes recherches entreprises par des candidats au doctorat ont rendu plus urgent encore le besoin de disposer d'une publication à même de fournir une documentation générale sur la situation internationale de la Suisse et des diverses affaires qu'elle a affrontées dans le passé récent (1848-1945). En outre, les travaux du Professeur E. Bonjour ont suscité un intérêt de plus en plus prononcé dans le public pour une connaissance objective de "ce qui s'est passé".

Vu la dimension nationale d'une telle publication, les initiateurs ont distribué en juin 1972, un "avant-projet

concernant la publication de documents diplomatiques suisses" à toutes les universités et à tous les milieux intéressés. L'accueil fut positif. En particulier la Société générale suisse d'histoire : lieu de rencontre entre les hautes écoles, les instituts d'histoire et les Archives fédérales, saisit d'emblée l'intérêt d'une telle entreprise. Sur préavis de son conseil, elle crée en 1973 une commission d'étude dans laquelle furent représentés toutes les universités et l'Institut universitaire de hautes études internationales, les Archives fédérales, le Département politique fédéral et la Chancellerie fédérale. Ayant examiné l'ampleur de la tâche, la commission d'étude demande au Fonds national suisse de la recherche scientifique l'engagement de deux jeunes chercheurs à mi-temps. Ceux-ci ont été chargés d'évaluer la documentation qui entretrait en ligne de compte pour la publication et de montrer à l'aide de l'étude de cas et de périodes restreintes, à la fois une méthode de sélection et le type de textes à éditer. A la suite de plusieurs séances de travail, la commission d'étude adopta, en août 1974, un plan de publication comprenant une quinzaine de volumes s'étendant de 1848 à 1945 et un système d'organisation de la recherche à la mesure de l'importance et de l'ampleur de la tâche. Dans l'immédiat, elle a sollicité auprès du Fonds national un appui financier pour la publication d'un premier volume qui doit servir de "creuset" à l'ensemble de la collection. Ce crédit ayant été accordé, la commission a chargé M. Antoine Fleury d'entreprendre la recherche nécessaire; un collaborateur lui a été adjoint en la personne de M. Gabriel Imboden.

II. Intérêt de la publication

- a) Elle répondra aux besoins du professeur et du chercheur suisse et étranger désireux d'étudier l'évolution de la Suisse avec ses voisins et le monde, ou d'éclairer le rôle joué par la Suisse dans certaines affaires internationales, ou encore, tout simplement, de connaître le point de vue du "neutre" dans certaines questions.

- b) Elle constituera un pôle de recherche de première importance pour le pays, tout en contribuant à renouveler la recherche historique par la mise à jour d'une abondante documentation.
- c) Elle servira de matériau pour la publication d'ouvrages nouveaux et pour l'enseignement de l'histoire tant en Suisse qu'à l'étranger.
- d) Elle illustrera pour la première fois, dans la discipline de l'histoire, une entreprise d'intérêt national menée conjointement par les Archives fédérales et les instituts d'histoire de toutes les universités avec l'appui du Département politique fédéral. Il s'agit en effet d'un programme national tant par les personnes qui apporteront leur collaboration que par la nature même de la documentation.
- e) Elle permettra aux responsables et aux milieux politiques, à l'administration et à l'opinion publique de mieux comprendre l'importance pour la Suisse des relations internationales et les problèmes délicats qui se posent au gouvernement fédéral dans la conduite de la politique étrangère du pays.
- f) S'agissant de documents d'histoire européenne, voire mondiale, elle apportera une contribution de grande valeur aux relations culturelles internationales, que toute bibliothèque universitaire et gouvernementale se procurera.

III. Organisation de la recherche

Dans l'idée d'assurer une contribution nationale et une cohérence à l'entreprise, une commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses a été créée sous

l'égide de la Société générale suisse d'histoire. Son président est Monsieur le Professeur Jacques Freymond, Directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, son vice-président est M. Oscar Gauye, Directeur des Archives fédérales et son secrétaire est M. Antoine Fleury, maître-assistant à la Faculté des lettres de Genève et chargé de la recherche pour le 1er volume de la collection. Tous les instituts ou départements d'histoire y ont désigné un délégué ainsi que le Département politique fédéral, le Département fédéral de l'intérieur, l'Association suisse de politique étrangère et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (cf. Annexe 1). La tâche de la commission est de diriger l'entreprise, de concerter les initiatives individuelles et de veiller à trouver les ressources nécessaires au financement de la recherche et de la publication. Au cours de sa première séance de travail en juillet 1975, la commission a déjà pu arrêter un plan de répartition de la recherche entre les divers instituts et départements d'histoire (cf. Annexe 2). Elle a établi le principe de créer une commission d'édition ad hoc pour chaque volume. Ainsi, chaque institut ou département pourra, en accord avec la commission nationale de publication, créer une commission d'édition pour le volume qu'il a choisi de publier. Déjà certains instituts d'histoire se sont engagés à s'organiser de manière à pouvoir, ces prochaines années, prendre en charge la publication de l'un ou l'autre volume. Mais puisque le Fonds national a posé explicitement comme condition au renouvellement de sa subvention que les instituts d'histoire, dans une entreprise d'intérêt national comme celle-ci, démontrent d'une façon tangible leur intérêt, il faut qu'ils sollicitent auprès de leur département de l'instruction publique, l'engagement d'un assistant pour la publication du volume choisi, ou qu'ils obtiennent une autre source de financement. Le Fonds national conçoit sa contribution comme un complément à cet apport initial trouvé sur le plan local, soit dans une institution publique ou dans une fondation privée.

-
- Annexes : 1) Plan des volumes à publier
2) Liste des membres de la Commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses.